



Communication du Conseil de Paris

2020 DASCO 132

La rentrée 2020 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes

Le mardi 1er septembre, la rentrée des familles parisiennes a eu lieu dans un contexte inédit de crise sanitaire. Depuis six mois, le quotidien des enfants, des jeunes et des familles est profondément impacté par des restrictions et des précautions qui s'imposent. Grâce à la mobilisation de tous les agents de la Ville, et un travail partenarial avec l'Académie de Paris, nous avons fait en sorte que l'accueil des enfants se déroule le plus normalement possible. Nous avons ainsi confirmé notre volonté que chaque famille puisse bénéficier des meilleures conditions de vie et d'apprentissage pour chacun de ses membres. Le confinement, malgré l'engagement exceptionnel des enseignantes et des enseignants dans le cadre de la continuité pédagogique, a mis en lumière l'importance de l'école comme lieu d'instruction et de socialisation des enfants. S'épanouir, s'éduquer, se cultiver, et se doter de toutes les capacités pour devenir des citoyennes et des citoyens éclairés, font partie des grands objectifs qui seront déclinés dans nos différentes politiques. Plus que jamais, en présence d'inégalités particulièrement puissantes et persistantes, nous devons veiller à faire vivre concrètement l'égalité des chances dans le quotidien des familles.

Les chiffres de la rentrée

Accueil des enfants parisiens :

828 crèches financées par la Ville de Paris, représentant plus de 37 000 places au total
119 400 élèves scolarisés dans les 649 établissements scolaires publics du 1er degré, dont 46 100 en maternelle et 73 300 en élémentaire
114 collèges publics soit 55 500 élèves, 12 lycées municipaux
102 600 élèves participant aux ateliers périscolaires chaque année, et 35 000 enfants en centres de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires

Alimentation :

85 % d'alimentation bio et durable dans les crèches parisiennes
24,4 millions de repas servis par an avec 50% d'alimentation bio et durable dans les cantines scolaires

Accompagnement des enfants et des jeunes :

59 centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et 24 centres de planification permettant d'accéder à des consultations de santé gratuites et des ateliers de soutien à la parentalité
21 ludothèques dont 12 en plein air
18 conservatoires

13 Espaces Paris Jeunes

50 Centres Paris Anim

Accompagnement des familles :

76 millions d'euros d'aides financières versées par le centre d'action sociale de la Ville en direction des familles

17 Relais Informations Familles au sein des mairies d'arrondissement

24 lieux d'accueil enfants-parents.

1. Une rentrée sous le signe de la sécurité sanitaire

Une action continue et renforcée en direction des familles durant la crise

Le confinement a conduit à la fermeture des crèches et des établissements scolaires pendant plusieurs semaines, à l'exception de quelques dizaines d'établissements restés ouverts pour accueillir les enfants des personnels des services publics indispensables, notamment notre système de soin. Je tiens à renouveler ma reconnaissance envers tous les agents, qu'ils soient rattachés à la Ville ou à l'Éducation nationale, pour avoir permis cet accueil.

Nous avons ouvert à nouveau, progressivement, l'ensemble des crèches (à partir du 12 mai) et des écoles (le 14 mai), en plaçant la santé des enfants et des adultes avant toute autre préoccupation. Là encore, tous les personnels ont été au rendez-vous. Ce n'est qu'à partir du 22 juin, soit deux semaines avant le début des vacances scolaires, que l'ensemble des enfants a pu retrouver le chemin de l'école. Pour ce qui concerne les collèges, ceux-ci sont restés fermés jusqu'aux vacances.

Cette crise a durement touché les familles, parfois, hélas, jusqu'à la perte d'un proche. Je veux ici leur renouveler tout mon soutien. Je pense aussi aux familles les plus modestes, pour lesquelles l'absence de cantine s'est révélée particulièrement douloureuse. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de les soutenir en débloquent, en lien avec la caisse d'allocations familiales, deux aides exceptionnelles comprises entre 50 € et 300 € par foyer, qui ont été versées à plus de 29 000 familles relevant des quotients familiaux 1 à 3 aux mois d'avril et de juin, pour un montant de 7 millions d'euros.

Un protocole sanitaire strict dans les crèches et les écoles

Dans un contexte de circulation active du virus, la santé des enfants et des personnels reste notre priorité absolue. C'est pourquoi nous avons pris toutes les dispositions pour nous assurer du strict respect, par les enfants, les personnels de la Ville et les enseignants, du protocole sanitaire édicté par l'ARS. La livraison quotidienne de matériels et de produits (masques pour les adultes, savon et gel hydro-alcoolique), et le nettoyage quotidien et approfondi de l'ensemble des crèches et établissements scolaires avec l'usage de solutions virucides permettent de garantir une hygiène de haut niveau dans les locaux.

Pour ne pas imposer une dépense supplémentaire aux familles, la Ville de Paris a également fourni aux collégiennes et aux collégiens un jeu renouvelable de deux masques lavables en tissu.

Renouer avec un fonctionnement normal dans les crèches et les écoles

Grâce à l'engagement des personnels de la Ville et de l'Éducation nationale, les enfants ont pu retrouver le chemin des crèches et des écoles. L'application du protocole en vigueur à cette date a conduit à fermer un certain nombre de classes et de sections de crèches. Les nouvelles définitions des

cas contacts, en vigueur depuis la semaine du 21 septembre, réduiront le nombre de cas dans lesquels une classe ou une section de crèche devra fermer. Nous continuerons à être extrêmement vigilants sur le respect du port du masque et des gestes barrières par les adultes, condition absolument indispensable pour contenir la circulation du virus.

Ce contexte de crise n'altère néanmoins pas nos engagements en matière d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi les associations participant aux activités périscolaires sont à nouveau autorisées à intervenir, permettant ainsi une plus grande diversité des ateliers proposés, des rencontres avec des professionnels et la découverte de nouveaux univers culturels, créatifs et encourageant l'engagement. Quelques projets avec des intervenants extérieurs (portant le masque et respectant le protocole dédié) ont également eu à nouveau lieu dans les crèches.

Enfin, l'augmentation de l'utilisation du numérique à l'occasion du confinement, dans le cadre des activités d'enseignement, a révélé l'étendue de la fracture numérique. Pour faciliter l'accès aux ressources numériques notre objectif est que la moitié des écoles parisiennes soit équipée du portail Paris classe numérique (plateforme permettant de faciliter les échanges dématérialisés entre parents, élèves et enseignants, proposant des outils de vie scolaire, des ressources pédagogiques) d'ici la fin du mandat. C'est pourquoi 110 nouvelles écoles en bénéficieront prochainement. Par ailleurs, dès la rentrée, la Ville a participé au financement de l'achat de 1 025 tablettes disponibles pour les élèves, en lien avec l'Académie.

Anticiper en cas d'aggravation de la crise sanitaire

Nous aurons à vivre avec ce virus pendant un certain temps. Même si l'évolution du protocole sanitaire, permis par le dernier avis du Haut Conseil de la Santé Publique, va dans le sens d'un assouplissement, nous ne pouvons exclure que des mesures plus restrictives puissent être mises en place. Il sera alors impératif de garantir la continuité éducative en se donnant les moyens d'accueillir tous les enfants.

C'est pourquoi nous avons effectué un recensement de tous les locaux disponibles dans les bâtiments publics de la Ville (bibliothèques, gymnases, conservatoires, etc...) afin d'évaluer notre capacité à créer des espaces permettant de poursuivre des activités scolaires et périscolaires. À ce jour, entre les établissements scolaires qui resteraient ouverts, et ces espaces ainsi mobilisés, nous serions en mesure d'accueillir 90% des enfants actuellement scolarisés dans les écoles et les collèges publics. Nous sommes donc prêts à faire face.

2. Paris, territoire éducatif

La fermeture des écoles et des collèges pendant le confinement et leur fonctionnement réduit plusieurs semaines après, ont souligné le rôle essentiel de la classe comme lieu non seulement des apprentissages, mais aussi et surtout de socialisation. Il y a un besoin continu d'école et d'éducation, auquel la Ville est attaché à répondre, dans un partenariat étroit avec l'Éducation nationale.

Zoom : Un été particulier

Après plusieurs mois de confinement, et la mise en place de l'école à la maison, le besoin d'accompagnement des enfants et des familles a été particulièrement fort. Dès cet été, au sortir du confinement, la Ville de Paris a ainsi lancé « *Un été particulier* » pour proposer une programmation

spéciale d'activités partagées en direction des enfants et des familles en lien avec la CAF (ateliers créatifs, activité jardinage, réouverture de Paris Plages...).

En complément, un nombre exceptionnel de centres de loisirs a été ouvert en juillet et août, avec la volonté de pouvoir satisfaire toutes les demandes et notamment pour tous les enfants n'ayant pas pu partir en vacances. Plus de 20 000 enfants ont pu profiter des activités au sein des 405 centres. Cet accueil a été rendu gratuit pour les enfants des familles les plus vulnérables.

En plus des colonies de vacances « apprenantes », la Ville de Paris a également fait le choix de maintenir les séjours de vacances en dehors de Paris, pour permettre à plus de 4 700 enfants (dont 1 978 pour les « colos apprenantes ») de bénéficier d'un séjour au vert, après plusieurs mois de confinement.

Enfin, les activités dédiées aux adolescentes et aux adolescents ont été développées, accueillant jusqu'à 450 jeunes par semaine. Après 4 éditions fructueuses, Paris continuera le déploiement des centres de loisirs dans les collèges grâce au projet « Tou.te.s au collège, c'est les vacances ! ».

C'est la raison pour laquelle, dès cette rentrée, Paris intensifie ses efforts pour favoriser la réussite éducative de toutes et tous, offrir de meilleures conditions d'apprentissage et permettre l'accès à de nouveaux univers, en particulier à celles et ceux dont les familles sont éloignées des ressources éducatives et culturelles.

Après avoir accompagné le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles situées en REP et REP+, la Ville poursuit avec 30 classes de grandes sections de maternelles situées dans les mêmes réseaux. Nous avons également veillé à ce que la dotation académique, allouée par le ministère de l'Éducation nationale, permette la baisse continue du nombre moyen d'élèves par classe, aussi bien en REP qu'hors REP.

La richesse du périscolaire parisien est un acquis de la précédente mandature, qui constitue un socle solide. Mais nous devons aller plus loin, dans le renforcement des compétences scientifiques, artistiques, linguistiques, et défricher des nouveaux champs nécessaires à la compréhension d'un monde bouleversé par le dérèglement climatique, en donnant aux jeunes les connaissances nécessaires et le pouvoir d'agir.

De nouveaux partenariats

Nous allons continuer à nouer de nouveaux partenariats avec des associations de quartier dans les champs culturel, scientifique, démocratique, ou encore artistique. Dans ce cadre nous favoriserons les activités développant les compétences psychosociales des enfants, comme la gestion des émotions et la réduction du stress. C'est le cas du nouveau projet Bulle Zen de l'école Fagon (13^e) développé en lien avec l'Éducation nationale, dans un lieu spécifique dédié au retour au calme et aux stimulations sensorielles (espace équipé d'un rideau occultant, d'un isolant phonique, de lampes à bulles, d'une musique douce, d'assises souples et de différents objets).

La découverte des langues du monde à Paris

Paris est, plus que n'importe quelle autre ville de France, ouverte sur le monde. Son multilinguisme doit favoriser la découverte et l'apprentissage des langues. Les programmes Déclic langues et Ludo-langues continueront à proposer aux enfants d'écoles maternelles et élémentaires des activités ludiques, artistiques ou sportives en immersion dans une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien et portugais). Ils se déploient dans 52 écoles. Par ailleurs, trois centres de

loisirs sont 100 % hispanophone (en maternelle), italophone (en élémentaire) et anglophone (depuis cet été dans une école maternelle).

En lien avec l'Éducation nationale, nous conforterons le dispositif des 37 assistantes et assistants langues déployés dans les écoles (contre 21 en 2018/19) sur l'ensemble des arrondissements parisiens dont la mission est d'assister l'enseignant de la classe dans le cadre de l'enseignement des langues. L'assistant de langue est aussi l'ambassadeur de la culture de son pays et participe de ce fait à la mise en œuvre des projets développés autour des langues dans l'école. Depuis 2018, cinq langues sont concernées : l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

Jusqu'en 2022, l'Académie de Paris, en partenariat avec la Ville de Paris, développera un programme ambitieux d'ouverture de 15 écoles à enseignement renforcé de la langue anglaise. En cette rentrée, 7 écoles ouvrent dans Paris : les écoles maternelles Marx Dormoy (18e), Sourdière (1er) et Roquépine (8e), l'école primaire Buffet (17e), les écoles élémentaires Rouvier (14e), St Benoît (12e), Amiral Roussin (15e).

Zoom : le comité scientifique Langue, langage, culture

Sur toute la première partie de l'année scolaire 2019-2020 et jusqu'au mois de mars, des temps de travail ont permis de réunir des professionnels de crèches de tous les métiers (auxiliaires, éducateurs de jeunes enfants, agents techniques, responsables d'établissement, médecins, psychologues), des encadrants de l'animation en école maternelle, et des experts (universitaires, scientifiques) pour identifier les questions principales qui se posent en crèche autour du développement du langage de l'enfant, des activités artistiques et culturelles et du plurilinguisme. Deux conférences ont également pu être proposées aux professionnels.

Cette année les travaux vont se poursuivre avec l'objectif de multiplier les initiatives dans les crèches autour de ces sujets et de former encore davantage les agents à ces enjeux.

De nouvelles résidences artistiques, y compris en crèche

Avec « L'Art pour Grandir » nous disposons d'un dispositif qui a fait ses preuves, des ateliers de création artistique, proposés par des structures culturelles, avec une ou plusieurs classes dans les écoles et les collèges, sur la durée de l'année scolaire et sur des champs de création ouverts : musique, danse, écriture, cinéma, arts plastiques.

Nous avons décidé, en lien avec les réflexions développées dans le cadre du projet « Langues, langage, culture », et en prenant en compte le contexte sanitaire, de lancer une expérimentation dès cet automne dans quatre crèches. Une ou un artiste sera accueilli (danseuse ou danseur, une compagnie de théâtre, musicienne ou musicien, autrice ou auteur de littérature jeunesse) dans une crèche pour mener un projet sur l'ensemble de l'année scolaire. Co-construit avec l'équipe, le projet devra permettre de favoriser l'éveil artistique et culturel des enfants, de nourrir les pratiques professionnelles des agents et de sensibiliser les parents aux propositions culturelles à destination du très jeune public.

Une attention particulière pour les collèges

La Ville de Paris continuera à apporter son soutien financier aux actions éducatives des 114 collèges publics parisiens, sous forme de dotations directement attribuées aux établissements pour un montant global de 1,4 millions d'euros, permettant de financer des actions contribuant à l'éveil

artistique, culturel, au vivre ensemble, à l'éducation à l'usage du numérique et au développement durable. Les projets impliquent les élèves et les équipes pédagogiques, mais également les familles, les associations, les acteurs du quartier et diverses institutions.

Afin de lutter contre la précarité menstruelle des jeunes adolescentes, la maire du 10^{ème} arrondissement a pris l'initiative d'une installation de distributeurs de protections hygiéniques dans les cinq collèges publics de l'arrondissement. Cette installation sera poursuivie et progressivement étendue en 2021 à d'autres arrondissements en priorisant ceux présentant les indicateurs socio-économiques les plus défavorables. Il s'agit d'une mesure d'égalité essentielle entre les femmes et les hommes, dans le cadre d'une politique résolument féministe, mais aussi d'une action de sensibilisation et d'information. Ces installations seront accompagnées d'un fascicule édité avec le concours des infirmières et des infirmiers scolaires et à la suite d'interventions en classe, afin que la menstruation ne soit pas un tabou.

Favoriser la mixité sociale dans les collèges

La réussite éducative n'est possible que dans un environnement favorable. Or certains établissements à Paris concentrent trop de difficultés. Les familles choisissent alors de les éviter quand elles le peuvent. En créant l'Observatoire parisien de la Mixité sociale et de la Réussite éducative au cours de la précédente mandature, j'ai voulu nous doter d'un outil utile pour comprendre la réalité de ces phénomènes, et construire une politique publique pertinente et efficace.

En cette rentrée, nous poursuivons sur cette ligne en présentant au vote du Conseil de Paris une délibération visant à mettre en place un dispositif financier incitatif valorisant les collèges parisiens publics et privés qui contribuent à la mixité sociale. Cette modulation du forfait éducatif à l'élève, reposant sur des indicateurs de mixité sociale, permettra d'accompagner plus équitablement tous les collèges parisiens, publics ou privés, qui accueillent des enfants en difficulté sociale et scolaire.

Pour un accueil universel des enfants

Parce que la prise en charge du handicap est une affaire collective, elle doit faire l'objet d'une attention permanente. Le droit universel à l'éducation passe par la création de dispositifs inclusifs permettant l'accès à l'école pour tous les enfants : unités d'enseignement en maternelle et en élémentaire pour les enfants avec autisme ; unités dédiées aux enfants polyhandicapés ; unités d'accompagnement des lycéens dans l'enseignement professionnel, etc. De la même façon, nous soutiendrons la création d'une filière parisienne collège et lycée d'enseignement bilingue en langue des signes française (LSF), de telle sorte que les parents et les jeunes sourds aient réellement le choix de leur langue d'éducation. Les écoliers participeront aux événements de sensibilisation au handicap (Mois parisien du handicap, Semaine de sensibilisation à l'autisme...) et l'aménagement des cours d'école et espaces verts permettra l'installation de jeux inclusifs.

Donner aux jeunes le pouvoir d'agir

Il n'est nul besoin d'avoir le droit de vote pour être une citoyenne ou un citoyen engagé. Mais chacun sait que l'engagement nécessite à la fois des ressources intellectuelles et la maîtrise d'un savoir-être socialement déterminé. À ce titre, nous avons voulu mettre l'accent sur la maîtrise de l'oralité, qui constitue un vrai marqueur social. Le programme Eloquentia, qui permet de former les collégiennes et les collégiens à la prise de parole éducative, connaîtra en ce sens sa troisième édition avec la programmation de 41 ateliers sur le temps scolaire ou périscolaire.

Parce que le dérèglement climatique constitue une menace existentielle, nous devons collectivement nous doter des outils qui nous permettront de changer de trajectoire. L'Académie du Climat ouvrira en ce sens en septembre 2021 pour rendre accessibles, aux jeunes Parisiennes et Parisiens de 9 à 25 ans, les savoirs théoriques autour du dérèglement climatique, et les accompagner dans les projets qu'ils souhaitent conduire. Ce sera un lieu d'innovation pédagogique et de nouveaux apprentissages sur différentes problématiques (habitation, mobilité, alimentation, biodiversité) qui seront autant de terrains de jeux pour comprendre et agir. À l'issue de chaque passage dans l'Académie du Climat, un certificat sera délivré aux enfants, afin de valoriser leur parcours.

Impliquer toujours plus les familles

La crise sanitaire, avec la pratique de « l'école à la maison », a renforcé la nécessité d'un dialogue et d'une bonne compréhension mutuelle entre l'école et les familles. Il sera ainsi proposé au Conseil de Paris du mois de novembre de soutenir des projets dans plus de cinquante établissements scolaires du premier et second degré, portés par une vingtaine d'associations. Ces projets visent à faciliter la communication entre les équipes éducatives et les familles : accompagnement des parents à l'utilisation des outils numériques liés à la scolarité, conception et mise en œuvre de projets portés en commun par les professionnels et les familles, organisation de cafés des parents au sein de certains établissements scolaires, etc.

3. Mieux manger dans nos écoles et nos crèches

L'alimentation est un enjeu central qui concentre différentes problématiques : la santé, le climat (tant certains modes de production sont émetteurs de gaz à effet de serre) et l'éducation (nos habitudes alimentaires étant majoritairement acquises durant l'enfance). Aujourd'hui, le lait est 100 % biologique et les repas préparés avec 85 % d'aliments bio et durables dans les crèches. Depuis septembre, les petits pots qui peuvent être occasionnellement utilisés sont 100 % biologiques.

Dans les écoles et les collèges, les repas des cantines sont quant à eux préparés avec 50 % d'aliments bio et durables, répondant en cela aux objectifs fixés lors de la précédente mandature. Notre objectif, désormais, est d'atteindre 100 % d'alimentation bio et durable dans les crèches et les écoles au plus tard en 2026 et de veiller à ce que les acteurs de la restauration collective des enfants à Paris contribuent, par leur politique d'achats, à structurer une filière agricole fondée sur des circuits courts, des produits sains et garantissant une juste rémunération aux producteurs.

D'ici la fin de la mandature, le plastique aura disparu de la restauration scolaire, engageant les cantines parisiennes dans la politique globale de réduction des déchets à Paris. Par ailleurs, dès 2022, nous déploierons le goûter en élémentaire – un goûter sans plastique – et réduirons la part carnée dans l'alimentation, en fixant aux caisses des écoles l'objectif d'une alternative végétarienne quotidienne. Afin que ces objectifs ambitieux continuent à s'adresser au plus grand nombre, nous assurerons le maintien d'une tarification par tranches, progressive et adaptée aux revenus des parents.

4. L'école et la crèche, capitales de la « ville du quart d'heure »

Les établissements scolaires sont des repères familiaux. En les ouvrant sur leur quartier, nous en ferons les capitales de la « ville du quart d'heure ».

La « ville du quart d'heure » se construit sur des proximités heureuses et la nécessité de pouvoir trouver tout ce dont on a besoin à moins de 15 minutes de marche de chez soi. C'est la condition pour réussir la transformation écologique de notre environnement urbain. Elle implique une grande solidarité pour améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Dans cette nouvelle conception, les crèches, les écoles et les collèges seront au cœur de ces nouveaux quartiers avec un projet ambitieux pour les enfants et leurs familles : accéder à un mode d'accueil de qualité dans son quartier (crèches, ou accueil par des assistants maternels), se rendre dans sa crèche, son école ou collège de secteur en toute sécurité, être accueilli au sein de bâtiments écologiquement exemplaires, et découvrir des savoirs nouveaux pour préparer les enfants au monde de demain.

L'ouverture des cours d'école le week-end (dont un nombre de croissant de cours oasis) aux associations et aux habitants insufflera une dynamique nouvelle à la vie de quartier. Nous commencerons par deux cours par arrondissements d'ici la fin de l'année 2020. En ce qui concerne les crèches, nous développerons des ateliers autour de la parentalité qui seront portés par des associations et déployés dès cet automne à travers une première expérimentation.

Les rues aux écoles

La « ville du quart d'heure », c'est aussi un chemin maison-école plus sûr avec 57 nouvelles « rues aux écoles » abritant des voies transformées en zones apaisées ou fermées à la circulation. Depuis le 1^{er} septembre, 29 rues sont fermées à la circulation et 28 rues sont transformées en zones apaisées. Les 57 nouvelles rues aux écoles s'additionnent aux 65 rues parisiennes déjà transformées sous la précédente mandature. Ces 122 rues permettent aux enfants de vivre leur scolarité dans un environnement plus sécurisé, moins bruyant et moins pollué.





5. Accompagner les jeunes et les étudiants

La crise du coronavirus a bouleversé le quotidien et les ressources des jeunes : toutes et tous ont vu leur scolarité s'interrompre avec la fermeture des universités. Ils ont dû suivre les cours et passer les examens à distance. Beaucoup ont perdu leur emploi et ont parfois connu des difficultés à se nourrir. En réponse à cette situation, la Ville de Paris déploie un plan ambitieux pour leur permettre de continuer à vivre, s'engager et étudier dans notre ville.

Mieux informer

Il est souvent difficile pour les étudiantes et les étudiants de se retrouver et d'échanger pour obtenir toutes les informations dont ils ont besoin. Pour les aider, nous avons donc mis en place un nouveau site Internet (vie-etudiante.paris), géré par la Maison des Initiatives étudiantes. Il doit devenir une ressource incontournable pour les étudiantes et les étudiants parisiens. Ils y trouveront toutes les aides auxquelles ils ont droit, mais aussi les bons plans pour consommer moins cher ou pour sortir. Pour compléter ce site, le numéro unique de la ville, le 3975, est à leur disposition. Six vacataires ont été embauchés par la MIE pour répondre spécifiquement à toutes les questions de 8h30 à 18h du 1^{er} septembre au 31 octobre.

Combattre la précarité par la solidarité et l'emploi

Notre objectif est de tout mettre en œuvre pour aider les étudiantes et les étudiants en situation de précarité. 50 % d'entre eux doivent travailler pour financer leurs études. Or, beaucoup ont perdu leur stage ou leur emploi ces derniers mois et n'ont pas pu travailler cet été. Étudier à Paris est souvent l'occasion de recevoir une formation de qualité et de s'émanciper. Mais notre ville coûte cher. Et faute de pouvoir payer son installation, l'achat des meubles, du matériel numérique nécessaire à une année scolaire loin de sa famille, certaines et certains renoncent.

La première réponse est de construire des logements sociaux pour les étudiantes et les étudiants. Nous en avons construit 6000 sur la mandature précédente et notre objectif est de maintenir cet effort pendant celle qui s'ouvre. C'est un investissement considérable et inédit. En outre, l'enveloppe de l'aide à l'installation des étudiants a été, grâce à votre vote au dernier conseil de Paris, considérablement augmentée pour passer de 800 000 euros à 5 650 000 euros. Cette aide de 500 à 1000 euros est destinée à tous les étudiants boursiers n'ayant pas obtenu de logement dans les résidences universitaires de la Ville et qui ont signé un bail dans le privé entre le 1^{er} juin 2019 et le **31 mars 2021**. Une large campagne de communication sera organisée pour les en informer.

Combattre la précarité, c'est aussi permettre à toutes et tous de pouvoir se nourrir. Nous avons donc travaillé à mettre en place des aides alimentaires pour les étudiantes et les étudiants, qu'ils soient boursiers ou non, que leur besoin soit ponctuel ou récurrent. Notre objectif est de faciliter l'accès à ces aides alimentaires. Celles et ceux qui en auront besoin pourront se rendre directement sur place avec leur carte d'étudiant ou après une simple inscription par mail dans des permanences dédiées au sein du Secours populaire, dans un nouveau local mis à disposition par le CROUS dans le 18^e, ou dans un bar associatif mis à disposition de l'association Linkee dans le 13^e. Cette dernière organisera deux fois par semaine une distribution de paniers alimentaires de 5kg composés à 50% d'invendus et 50% de produits biologiques et/ou issus de l'agriculture raisonnée.

Enfin, pour aider les étudiantes à faire face à la précarité menstruelle, qui peut peser lourd sur leur budget et accroît les inégalités, nous distribuerons mi-octobre des protections périodiques réutilisables à la MIE. Cette distribution sera l'occasion d'une journée entière dédiée aux « zéro déchet » où seront organisés des ateliers couture pour apprendre à faire soi-même ses protections périodiques lavables (serviettes ou culottes) avec l'association Univercel et les créateurs de Emmaüs défis, mais aussi des mini conférences/débats autour d'autrices sur le sujet des menstruations.

Toutes ces aides ont été pensées pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de continuer à vivre et à étudier sereinement dans notre ville. Au cours des prochains mois, nous prolongerons ce travail afin de les aider à accéder à l'emploi, à s'engager et à réaliser les projets qui leur tiennent à cœur. La Ville procèdera au recrutement de 600 apprenties et apprentis (un chiffre en augmentation par rapport à 2019), afin de soutenir ce mode d'accès à l'emploi dans le contexte actuel. Paris permet aussi à 400 jeunes, chaque année, de réaliser une mission de service civique aux côtés de ses agents et au contact des Parisiennes et des Parisiens. À la rentrée 2020, ce sont ainsi 20 missions différentes qui sont proposées pour près de 150 postes à pourvoir dans les domaines de la solidarité, de l'environnement et de la santé, de l'éducation et de la citoyenneté.

Conduire les jeunes vers l'autonomie

Enfin, la jeunesse est, par excellence, le temps des loisirs et des découvertes. Prolongé jusqu'au 15 novembre, le Pass Jeunes de la Ville de Paris permet aux jeunes de 15 à 25 ans de bénéficier de bons plans (gratuitement ou à tarifs réduits) pour les sorties culturelles, sportives ou de loisirs. Chaque jeune peut le commander gratuitement sur passjeunes.paris.fr.

Le dispositif Paris Jeunes Vacances, qui consiste en l'attribution sur dossier d'une aide financière pour permettre aux jeunes de 16 à 30 ans de réaliser un projet de vacances autonome – sans encadrement parental, professionnel ou bénévole – est par ailleurs renforcé : l'aide financière est doublée, passant de 100 à 200 € par projet de vacances autonomes.

Le dispositif Quartiers Libres, qui encourage au quotidien les initiatives à caractère solidaire des jeunes parisiens de 16 à 30 ans est également renforcé. L'aide financière pour la constitution d'un projet porteur de lien social (une animation, un spectacle, un débat, un projet sportif, etc.) est doublée, passant de 500 à 1000 €. L'aide financière complémentaire pour la constitution d'une association ou junior association (hors cursus universitaire) reste inchangée, à 500€.

Le 3 septembre 2019, la Ville de Paris a créé un dispositif de remboursement, intégral ou partiel selon les cas, de la carte de transport des jeunes Parisiennes et Parisiens. Cette mesure a rencontré un grand succès, avec près de 75 000 demandes de remboursements pour l'année 2019-2020. Dès la rentrée 2020, nous poursuivons ces efforts en compensant intégralement les abonnements des jeunes de moins de 18 ans.